

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Arrêté du 31 janvier 2024 portant ouverture au titre de l'année 2024 d'un concours externe sur titres pour le recrutement dans le corps des ingénieurs des travaux géographiques et cartographiques de l'Etat

NOR : TRED2400639A

Par arrêté du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires en date du 31 janvier 2024 :

I. – Est autorisée, au titre de l'année 2024, l'ouverture d'un concours externe sur titres pour le recrutement dans le corps des ingénieurs des travaux géographiques et cartographiques de l'Etat de l'Institut national de l'information géographique et forestière.

Le concours est ouvert dans la spécialité « sciences de la Terre » (comprenant géographie, géomatique, géophysique).

II. – La date d'ouverture des inscriptions est fixée au 5 février 2024 et la date de clôture est prévue le 6 mars 2024, délai de rigueur.

III. – Les dossiers sont téléchargeables sur le site de l'IGN du 5 février au 6 mars 2024 : <https://www.ign.fr/institut/nous-rejoindre>.

Des dossiers peuvent être demandés sous format papier du 5 février au 6 mars 2024 à l'adresse suivante : Institut national de l'information géographique et forestière, direction des ressources humaines : service recrutement emploi formation, 73, avenue de Paris, 94165 Saint-Mandé Cedex (téléphone : 01-43-98-00-00, poste 7254 ou 01-64-15-30-16, courriel : sref-formation@ign.fr).

Les dossiers d'inscription devront être transmis par voie postale à la même adresse au plus tard le 6 mars 2024, le cachet de la poste faisant foi.

Les candidats demandant un aménagement des épreuves doivent, en vertu de l'article 2 du décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap, fournir un certificat médical établi par un médecin agréé et daté de moins de 6 mois avant la date des épreuves. Ce certificat peut être transmis au service recrutement emploi formation jusqu'au 6 mars inclus (le cachet de la poste faisant foi).

IV. – Le nombre total de postes offerts au concours externe sur titres est fixé à 4.

V. – Les dates et le lieu des épreuves du concours externe sur titres pour le recrutement dans le corps des ingénieurs des travaux géographiques et cartographiques de l'Etat de l'Institut national de l'information géographique et forestière sont fixés comme suit :

- épreuves d'admissibilité : 5 et 6 juin 2024 ;
- épreuve d'admission : 26 et 27 juin 2024.

Les épreuves se dérouleront dans les locaux de l'Institut national de l'information géographique et forestière situés 73, avenue de Paris, à Saint-Mandé.